

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 84350
Date d'édition: 24.02.2010

DIVINOL DHG ISO 46
Date d'exécution: 16.01.2009

21953 FR
page:1 / 5

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

N° de l'article (producteur / fournisseur): 84350
Identification de la substance ou de la préparation: DIVINOL DHG ISO 46
HYDRAULIKÖL
Utilisation de la substance / préparation:
Lubrifiant

Producteur / Fournisseur:

Zeller+Gmelin GmbH & Co. KG
Schlossstr. 20
73054 Eisingen
ALLEMAGNE

Téléphone: +49 (0) 7161/802-0
Télécopie: +49 (0) 7161/802-290

Service responsable de l'information (Sécurité de produit):

Téléphone: +49 (0) 7161/802-297
Télécopie: +49 (0) 7161/802-599
E-mail: u.allmendinger@zeller-gmelin.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Téléphone: +49 (0) 7161/802-400

2. Identification des dangers

Désignation des dangers:

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement:

n.a.

3. Composition/Informations sur les composants

Spécification chimique (préparation)

description: Préparation contenant de l'huile minérale.

Composants dangereux:

numéro CE:	Désignation de la substance dangereuse:	Étiquetage CEE	% en poids
n° CAS:	Phrases R:	remarque:	
Numéro d'identification UE:	N° REACH:		

n.a.

Indications diverses

* Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).
Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

4. Premiers secours

Informations générales:

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

en cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter aussitôt un médecin.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 84350
Date d'édition: 24.02.2010

DIVINOL DHG ISO 46
Date d'exécution: 16.01.2009

21953 FR
page:2 / 5

Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures de précautions individuelles

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Précautions en matière d'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

procédés de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité. Équipement de protection individuelle: cf. chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Veiller à la bonne aération des locaux. Éviter la formation d'aérosols.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Protéger contre : gel. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition / Équipement de protection individuelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Composants faisant l'objet de valeurs limites au poste de travail ou de valeurs limites biologiques à surveiller :

numéro CE: n° CAS:	description:	type:	Valeur seuil STEL (EC) TWA (EC)	unité
-----------------------	--------------	-------	------------------------------------	-------

-

Indications diverses

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

TWA (EC): Valeur limite au poste de travail

STEL (EC): Valeur limite au poste de travail à court terme

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains:

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 84350
Date d'édition: 24.02.2010

DIVINOL DHG ISO 46
Date d'exécution: 16.01.2009

21953 FR
page:3 / 5

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Modèles de gants recommandés : EN 374. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire:

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle:

Vêtement de protection.

mesures de protection:

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques physiques:

État: liquide
Couleur: brun jaune
Odeur: typique

Données de sécurité	unité	Méthode	remarque:
Point éclair (°C):	> 210 °C	DIN EN ISO 2592	
seuil minimal d'explosion:	0,6 Vol-%		
seuil maximal d'explosion:	6,5 Vol-%		
Pression de la vapeur (à une température en °C): 20	< 0,1 mbar		
Densité (à une température en °C): 15	0,87 g/cm ³	DIN 51757	
Solubilité dans l'eau: (g/l)	insoluble		
pH (à une température en °C): 20	n.a.		
Viscosité (à une température en °C): 40	46 mm ² /s	DIN 51562	
température d'ébullition/plage d'ébullition:	n.b.		
Pourpoint:	<-30		
VOC % en poids:	0,0		

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

Matières à éviter:

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux:

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

11. Informations toxicologiques

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses:

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Evaluation résumée des propriétés CMR:

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

12. Informations écologiques

Appréciation générale:

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Résultats de l'évaluation PBT

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 84350
Date d'édition: 24.02.2010

DIVINOL DHG ISO 46
Date d'exécution: 16.01.2009

21953 FR
page:4 / 5

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination appropriée / Produit:

Recommandation:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED:

130205 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Conditionnement:

Recommandation:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe: n.a.
Etiquette de danger: n.a.
N° UN: n.a.
Danger n° (code Kemler): n.a.
Désignation officielle pour le transport :
Groupe d'emballage: n.a.
Code de restriction concernant les tunnels:

Transport maritime (IMDG)

Classe: n.a.
Etiquette de danger: n.a.
IMDG-CODE-Class: n.a.
N° UN: n.a.
Désignation officielle pour le transport :
Groupe d'emballage: n.a.
Marine polluant: n.a.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe: n.a.
N° UN: n.a.
Groupe d'emballage: n.a.

15. Informations réglementaires

réglementations EU

évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Étiquetage CEE

Symbole(s) de danger et désignation(s) de danger pour les substances et préparations dangereuses :

Contient:

n.a.

Phrases R:

n.a.

Phrases S:

n.a.

Marquage spécial de certaines préparations:

n.a.

Directives nationales

16. Indications particulières

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 84350
Date d'édition: 24.02.2010

DIVINOL DHG ISO 46
Date d'exécution: 16.01.2009

21953 FR
page:5 / 5

Textes des phrases R sous la section 3

Informations diverses:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

n.a. : non applicable

n.b. : non déterminé